



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pharmacie

Question écrite n° 5393

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de l'entreprise Pharmindustrie, du groupe Rhône-Poulenc-Rorer, à Gennevilliers. Les salariés, leurs syndicats lui ont fait part de leur inquiétude quant à l'avenir du site, que le groupe entend vendre à une entreprise familiale : Lenigen-N-Industrie. Au vu de la situation sociale difficile à Gennevilliers, de la politique engagée de désenclavement et du contrat avec l'Etat pour redynamiser la ville, la perte supplémentaire d'une entreprise ne participe en rien à ces efforts. De plus, il se trouve que le résultat net de l'exercice 1996 s'est élevé à 2,7 milliards de francs de bénéfices. La vente du site de Gennevilliers pourrait être évitée, d'autant plus que le groupe acquéreur est connu pour sa politique néfaste de destruction des sites acquis et de l'emploi, comme le montre ce qui se passe à l'usine Reckitt et Colman de Poitiers ou sur le site de Saint-Floran-du-Cher. Les salariés ne veulent pas sortir du giron de Rhône-Poulenc, qui avait annoncé que le site de Gennevilliers serait le « site européen » d'un produit des plus vendus en pharmacie. L'entreprise devrait respecter ses engagements et la production ne doit pas être délocalisée en Italie, comme il semble projeté. Il lui demande donc comment il entend prendre en compte ces inquiétudes et répondre aux attentes des salariés de Pharmindustrie.

Texte de la réponse

L'usine de Gennevilliers, l'une des dix-neuf implantations industrielles ou logistiques de Rhône-Poulenc-Rorer en France, est exclusivement consacrée à la production d'une gamme d'un produit, assez ancien, de gastro-entérologie, qui représente 3 % du chiffre d'affaires total de Rhône-Poulenc-Rorer. Gennevilliers assure principalement cette production pour les marchés européens et de l'Afrique du Nord. Ces marchés connaissent une évolution négative (Europe de l'Ouest) et voient se développer, à la demande des Etats concernés, des productions locales. Les capacités techniques et les compétences existantes à Gennevilliers ne semblent pas permettre à Rhône-Poulenc-Rorer d'y implanter d'autres activités pharmaceutiques correspondant aux axes actuels de développement de l'entreprise (oncologie, anti-infection, thrombose...). C'est pourquoi Rhône-Poulenc-Rorer a recherché un repreneur qui pourrait apporter une activité industrielle nouvelle à Gennevilliers, reprendrait le personnel actuel dans son intégralité (110 emplois) et maintiendrait les dispositions conventionnelles. En contrepartie, Rhône-Poulenc-Rorer garantirait un contrat de façonnage de la production actuelle pendant quatre ans. Le groupe Le Nigen N. Industrie, spécialisé dans les produits de santé, d'entretien et d'hygiène beauté, a acquis en 1977 un site de production pharmaceutique près de Dijon, et souhaite développer ces activités. Il semble prêt à s'engager sur les conditions de la reprise de Gennevilliers. Sous réserve de la connaissance des engagements de cette reprise, il semble que cette dernière puisse être considérée comme la solution la moins dommageable pour l'emploi sur le site concerné.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5393

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3667

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4673